



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Budget : services extérieurs

Question écrite n° 60002

Texte de la question

M Jean-François Mancel appelle l'attention de M le ministre du budget sur la situation des effectifs des services du Trésor de l'Oise. En effet les services de cette administration, qui doivent remplir des tâches requérant souvent une grande technicité et faire face, malgré les effets positifs de l'informatisation, à une forte augmentation de leur charge de travail, en raison de l'importante croissance démographique que connaît ce département, souffrent d'une grave pénurie de personnel, dont les effectifs n'ont pas évolué depuis dix ans. Il lui demande donc de bien vouloir examiner ce dossier avec le plus grand soin et d'envisager des mesures qui ne soient pas des transferts d'effectifs à l'intérieur des services, mais qui permettent d'apporter une solution aux problèmes rencontrés par les agents des services du Trésor de l'Oise et de rendre aux usagers de celle-ci un service de qualité.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour rendre notre économie plus compétitive en allégeant les charges qui pèsent sur son développement, les pouvoirs publics ont été conduits, au cours des dix dernières années, à mettre en œuvre une politique visant à maîtriser les dépenses publiques et le déficit budgétaire. Cette politique, qui supposait une amélioration de la productivité des services publics grâce au développement considérable de l'informatique, s'est notamment traduite jusqu'en 1989 par des réductions d'emplois qui ont touché les services déconcentrés du Trésor comme l'ensemble des administrations de l'État. Dans un tel contexte, la stabilité du niveau des effectifs dans les services du Trésor du département de l'Oise depuis dix ans, loin de constituer un signe négatif, illustre au contraire la prise en considération par la direction de la comptabilité publique, qui répartit entre les départements les moyens globaux attribués par les lois de finances, des spécificités, notamment démographiques, du département de l'Oise et son souci d'y maintenir le potentiel le plus élevé possible d'emplois. Parallèlement aux mesures de réduction ou de stabilisation des effectifs, des politiques de simplification des procédures et d'informatisation des services ont été par ailleurs activement menées, tout particulièrement dans les services du Trésor. Ces actions qui ont été intensifiées par le Gouvernement au cours des dernières années dans le cadre de la démarche globale de modernisation du service public et qui ont pour objectif essentiel d'accroître la qualité du service tout en améliorant les conditions de travail des agents ont également permis de dégager d'importants gains de productivité. C'est ainsi que pour ce qui concerne le département de l'Oise, le récent recensement des charges de travail des postes comptables non centralisateurs opéré au titre de l'année 1990, à partir d'un barème national, a fait apparaître par rapport au précédent recensement de 1985 une baisse globale de ces charges de l'ordre de 6 p 100. Sur un plan purement qualitatif, il convient aussi de souligner que sous couvert d'une apparente stabilité, les effectifs des services du Trésor de l'Oise ont en fait connu au cours des dix dernières années une profonde évolution de leur structure interne marquée notamment par un renforcement très sensible de la proportion des emplois d'encadrement supérieur (catégorie A) et des emplois d'encadrement intermédiaire (catégorie B) par rapport aux emplois d'exécution. Ce facteur doit également contribuer à une amélioration globale de la qualité des services rendus par cette administration aux usagers et aux élus.

Données clés

Auteur : [M. Mancel Jean-François](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60002

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3086